

TÉLÉASSISTANCE 31

PERSONNES
ÂGÉES

PERSONNES
HANDICAPÉES



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

Vouloir vivre chez vous le plus longtemps possible, avec vos habitudes et votre voisinage, quoi de plus légitime ?

Pour favoriser votre maintien à domicile en toute quiétude et en toute sécurité, dans toutes les situations de la vie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne met à votre disposition un service gratuit de téléassistance.

Téléassistance 31, c'est simple, efficace, rassurant pour vous et pour vos proches. En cas d'urgence, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, par une simple pression sur un bouton déclencheur à portée de main, vous êtes instantanément mis en relation avec une centrale d'écoute qui vous apporte aide, secours, assistance et permet d'alerter un de vos proches.

Conforter votre autonomie, améliorer et adapter sans cesse l'ensemble des dispositifs que le Conseil départemental mobilise en faveur des plus fragiles, c'est la moindre des choses que nous puissions faire en témoignage de la solidarité qui vous est légitimement due.



Georges Méric

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

la solidarité au bout du fil >

Une **télécommande** vous permet d'alerter à distance la centrale d'écoute,

24 heures sur 24

7 jours sur 7

Dès la réception de votre signal, la centrale d'écoute vous rappelle aussitôt :

- > **si vous êtes en mesure de répondre**, nous ferons le point ensemble afin de prendre, avec vous, les dispositions nécessaires ;
- > **si vous n'êtes pas en mesure de répondre** (chute éloignée du téléphone...), la procédure d'urgence est alors lancée. Les contacts inscrits dans votre dossier sont appelés : enfants, petits-enfants, amis, voisins, médecins ou pompiers...

Une **chaîne de solidarité** s'organise rapidement pour vous apporter confort et réconfort, en toute sécurité.

Conditions pour bénéficier gratuitement de la Téléassistance

- > Avoir plus de 70 ans
- ou > Être bénéficiaire de l'APA
- ou > Être bénéficiaire de la PCH
- ou > Avoir un taux d'invalidité de 80 % et plus
- ou > Être dans une situation de particulière fragilité* (soins palliatifs, fin de vie, ...)

* Accès au dispositif sur avis du médecin du Conseil départemental

comment fonctionne Téléassistance 31 ?



À votre domicile,

vous serez équipé d'un système simple :

- > un transmetteur placé près de votre téléphone ;
- > une télécommande ultra légère (sous forme de pendentif ou de bracelet) vous permet par simple pression d'alerter à distance la centrale d'écoute.

À la centrale d'écoute,

une plateforme de réception d'appels informatisée** leur permettent de vous identifier immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

** Les données de votre dossier sont informatisées et soumises à la loi du 06/01/1978 qui protège les droits et libertés individuels. À ce titre, vous êtes informés que :

- les destinataires des informations sont exclusivement les services du Conseil départemental et le service prestataire ;
- vous pouvez accéder à ces informations et les vérifier à tout moment, sur simple demande auprès du Président du Conseil départemental.

Coupon de demande

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Date de naissance :

Comment vivez-vous ? (cochez la mention correcte)

Seul(e) En couple En famille

Bénéficiez-vous de l'une des prestations suivantes ? (cochez la mention correcte)

APA Oui Non PCH Oui Non

Êtes-vous dans l'une des situations suivantes ? (cochez la mention correcte)

Invalidité 80 % et plus Oui Non

Situation de particulière fragilité* Oui Non

* Accès au dispositif sur avis du médecin du Conseil départemental

Que faut-il joindre ?

Copie de la pièce d'identité (obligatoire pour toute demande)
Justificatif de la situation de particulière fragilité

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR RÉPONDRE RAPIDEMENT
À VOTRE DEMANDE**

Nature de l'habitation (cochez la mention correcte)

MAISON APPARTEMENT

Bâtiment : Étage :

Numéro de porte : Escalier :

Disposez-vous d'une ligne téléphonique fixe quel que soit votre opérateur ?

Indispensable pour le fonctionnement de la Téléassistance (cochez la mention correcte)

Oui Non

Disposez-vous d'une prise de courant dans la même pièce que celle où se trouve votre prise téléphonique ? Indispensable pour le fonctionnement de la

Téléassistance (cochez la mention correcte)

Oui Non

Si des personnes de votre entourage (famille, voisins, amis, ...) peuvent être contactées en cas de déclenchement du dispositif, indiquez leurs coordonnées :

Mme, M. :

Téléphone portable :

Téléphone bureau :

Téléphone domicile :

Préciser la nature du lien avec le demandeur (parent, ami, voisin) :

Mme, M. :

Téléphone portable :

Téléphone bureau :

Téléphone domicile :

Préciser la nature du lien avec le demandeur (parent, ami, voisin) :

Coordonnées du médecin traitant :

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Date :

Signature :

Nous retourner ce coupon de demande sous enveloppe affranchie au

Conseil départemental
Direction Politiques Territoriales et Infrastructures
Service Aménagement Territorial - Téléassistance
1, boulevard de la Marquette - 31090 TOULOUSE Cedex 9

“Aujourd’hui plus de 22 000 personnes bénéficient gratuitement de la Téléassistance”

> la solidarité
au bout du fil

24 h/24
7 jours/7

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction Générale Adjointe des Solidarités
Direction Politiques Territoriales et Infrastructures
Personnes Âgées
Personnes Handicapées
Service Aménagement Territorial
Téléassistance

1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE cedex 9

Pour plus de renseignements :
Tél. : 05 34 33 32 04 - 05 34 33 32 05
Mail : teleassistance@cd31.fr

